

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur

Secrétaire de séance : Mme MOISAND, parent d'élèves FCPE

Membres présents : 18

Mme Laroche, représentante de la Région est excusée

Mme Jacquemet, Attachée d'Intendance, représente Monsieur BAILLIEZ, Agent Comptable

M. Mazuer, représentant des parents d'élèves FCPE est excusé et remplacé par M. Huault.

Le quorum étant atteint avec 18 votants, M. le Proviseur ouvre la séance à 18h30.

Le Procès verbal du CA du 5/11/2013 est approuvé à l'unanimité.

M. Creuze (parent représentant FCPE) demande à ce que soient portés les noms et appartenance dans les P.V. La proposition est adoptée.

M. le Proviseur demande l'ajout de quelques points à l'ordre du jour :

- sécurisation des abords du lycée
 - point sur le voyage en Allemagne
 - sorties théâtre
 - point sur le voyage en Espagne
- Cet ajout est adopté à l'unanimité.

I- Organisation de l'action éducative

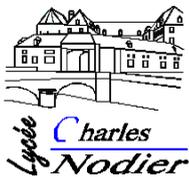
1) Point sur l'orientation en L au lycée.

Le proviseur revient sur une demande faite par la FCPE lors du dernier CA et présente des chiffres issus du service des statistiques du Ministère de l'Education Nationale : au niveau départemental, 9,5% des élèves sont orientés en L, 9% au niveau académique, 9,5 % au niveau national et 14,2 % au lycée Nodier. Ce qui montre que, au final, l'orientation dans la filière littéraire est plutôt valorisée dans l'établissement.

2) Sécurisation des abords de l'établissement.

Suite à des demandes des 2 fédérations de parents inquiètes pour la sécurité des élèves qui stationnent devant le lycée lors des pauses, M. le Proviseur a rencontré les représentants de la mairie qui a proposé des aménagements visant à augmenter la sécurité du secteur. Il fait passer des plans du dispositif. Le centre-ville va passer en "zone 30", la circulation sur le pont se fera de manière alternée grâce à la pose d'une chicane. Ces aménagements seront évolutifs en fonction des résultats. Les parents d'élèves remercient le chef d'établissement pour cette démarche.

Une campagne d'information sera également menée par les représentants du CVL pour sensibiliser les élèves au respect des véhicules.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

3) Validation de la mise en place du tutorat des élèves.

Le lycée va proposer une aide ponctuelle aux élèves de secondes en difficultés. Cette aide se fera sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord des parents. Elle sera assurée par un adulte (professeur, infirmière, membre de l'équipe de direction...) Il s'agit d'éviter le décrochage ou de résoudre un mal-être. Ce n'est ni du soutien, ni une réponse à un problème de discipline. Les membres du CVL émettent un avis favorable et proposent également une forme de tutorat via les élèves (terminales/secondes et premières/secondes) Pour le moment, les effectifs recensés sont très nombreux et le dispositif doit être affiné mais il pourrait débiter après les vacances de Noël. M. Péchard, parent représentant de la PEEP se déclare heureux de la mise en place de ce tutorat qui va dans le sens d'un accompagnement positif et favorise l'égalité des chances.

Le projet est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 25-2013-2014)

4) Validation du protocole d'évaluation du B2I

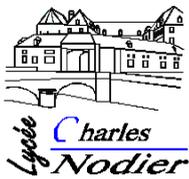
La validation du B2I lycée sera obligatoire dans le dossier scolaire de l'élève. Le lycée a donc décidé d'intégrer cette mesure dans toutes les disciplines dès cette année pour les terminales puis ensuite pour les 2° et 1°. 80 % des items doivent être validés. Pour les BTS, une convention de partenariat existe avec l'Université de Franche-Comté et le Rectorat pour que les étudiants valident le C2I. La formation des professeurs débutera dès le 6 janvier 2014. Le lycée Charles Nodier a invité les professeurs du lycée Duhamel à se joindre à cette formation. Le C2I est validé par un examen et permet aux étudiants de mentionner un niveau précis sur leur CV. M. Creuze (parent représentant FCPE) demande si le lycée a les moyens de dispenser les acquis à tous les élèves. La réponse est oui dans le cadre des activités pédagogiques de chaque discipline.

Le projet est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 26-2013-2014)

5) Organisation d'ateliers de découverte de la langue et de la culture chinoises pour les élèves de 3° des collèges du secteur de recrutement.

Sur proposition de Mme Magnin, professeur de chinois, 6 ateliers de 15 élèves seront organisés les 24 et 31 janvier 2014. Les activités proposées permettront de sensibiliser les futurs lycéens à l'option chinois et également de valoriser la filière Littéraire.

Le projet est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 27-2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

6) Programme d'orientation 2013/2014

Mme Grammond, COP, propose des entretiens personnalisés aux élèves de 1° et de terminales afin de préciser leur projet d'orientation. Les enseignants sont amenés à réfléchir sur la façon d'intégrer l'orientation dans les pratiques pédagogiques dans le cadre des parcours des métiers.

M. Huault (parent représentant FCPE) demande comment s'organise l'agenda de Mme Grammond. M. le Proviseur répond que les élèves peuvent s'inscrire chez les CPE et qu'actuellement, la COP reçoit environ 10 élèves par semaine. Ce chiffre augmente en janvier/février en raison de l'ouverture du serveur APB. Mme Grammond peut également voir un élève à la demande d'un professeur pour redéfinir un projet. M. le Proviseur rappelle qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il est obligatoire de donner aux élèves des chiffres sur leurs chances de réussite dans les différentes orientations.

Un élève demande où en est le projet de M. Lebrun (professeur). M. Bergerot (Proviseur adjoint) explique que les réponses de l'Association des Anciens Elèves sont encore en recensement mais peu nombreuses et que cette action ne doit pas faire double emploi avec les rencontres organisées avec les CPGE, IUT et Universités.

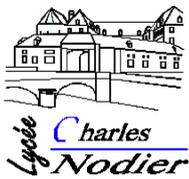
Le programme d'orientation est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 28-2013-2014)

7) Projet Téléthon du 5 décembre 2013

Les élèves du CVL de Charles Nodier ont décidé d'innover en proposant cette année une initiative originale de chaîne humaine dans le centre ville avec les 3 lycées de Dole. Cette chaîne symbolisera les brins d'ADN, les participants porteront pour la plupart des T-shirts jaunes et certains auront des maillots violets pour symboliser les anomalies. Les élèves ont rencontré la police pour mettre en place l'organisation et la sécurité. Un article est paru dans la presse pour mettre en avant les "Lycéens de Dole contre la maladie". Les élèves termineront leur action par la réalisation du mot « Téléthon » sur le parvis de la Collégiale de Dole.

M. Péchard (parent représentant PEEP) demande à ce que les fédérations de parents d'élèves soient destinataires du programme afin de le diffuser auprès des adhérents pour trouver plus d'encadrants.

Le projet est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 29-2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

8) Autorisation de présence au Marché de Noël et aux différents marchés pour les élèves participant au voyage en Chine.

Le projet est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 30-2013-2014)

II- Fonctionnement matériel et financier.

1) Proposition de budget pour 2014.

M. le Proviseur rappelle en préambule le contexte particulièrement difficile dans lequel le budget a dû se faire. M. Bailliez est absent et Mme Jacquemet assure les fonctions d'intendante. Le Proviseur salue l'efficacité de toute l'équipe d'intendance qui a permis de faire tourner le lycée malgré les problèmes et le supplément de travail occasionné pour l'agence comptable.

Le Conseil Général a donné son accord pour des travaux de mise en conformité électrique d'urgence dans les salles 300 et le laboratoire de chimie. L'emploi du temps des ouvriers est aussi refondu afin de couvrir toutes les plages horaires possibles. Les travaux d'enlèvement des moquettes murales sont programmés. Le Proviseur fait part d'une amélioration notable dans le fonctionnement de la gestion des fiches travaux et remercie l'ensemble des équipes pour leur bonne volonté vu l'urgence de certaines situations.

Il informe également le C.A de la commande de clés *sécurisées, incassables et impossibles à copier sans le code qui sera détenu au coffre* pour les serrures de l'enceinte de l'établissement.

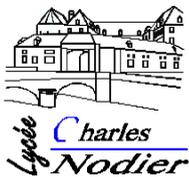
M. le Proviseur rappelle ensuite les principes généraux du budget qui est un acte comptable et politique entre un établissement et la collectivité de rattachement. Il doit être présenté en équilibre, répondre à des critères d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité. Il présente des chapitres obligatoires maintenant répartis selon l'affectation de la dépense (RCBC) afin d'être plus lisible même pour des non-comptables.

19h50 : Départ de M. Corrotte (professeur) qui tient à remercier le travail accompli quant à la sincérité du budget au nom des professeurs.

Mme Jacquemet présente le document de travail et indique qu'il subsiste un flou au niveau des subventions diverses. Celle de la Région est en hausse de 35 000€. Au chapitre AP, les lignes de crédit sont ouvertes pour tous les enseignements à hauteur de 10€ et feront l'objet d'une répartition lors d'une réunion début janvier. Mme Jacquemet rappelle que pour certaines dépenses, l'établissement sera temporairement obligé de fonctionner via des DBM.

M. Jourdan (professeur) demande l'ouverture d'une ligne pour les TICE.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 31-2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

2) Projets divers.

Projection de film documentaire.

Suite à l'action des élèves de Mme Gatto (professeur d'arts plastiques) 2 projections du film documentaire réalisé auront lieu au lycée à la salle Meyer : le 6/12/2013 de 13h30 à 14h et de 14h à 14h30. Mme Gatto invite les personnels et les parents représentants au C.A à y assister.

Voyage en Allemagne.

M. Strehmel, professeur d'allemand, propose aux élèves germanistes de T 5S, T 6S et T 1L un voyage à Trêves du 10 au 15 avril avec 5 nuits en demi-pension pour un coût maximum de 250€. Ce voyage concerne 30 élèves sur les 39 susceptibles de partir. Les règles de la Charte des Voyages votée en 2012 sont respectées.

Le projet de voyage en Allemagne est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 32-2013-2014)

Sorties au théâtre municipal.

Les élèves de 1° L 2 iront au théâtre le 18/3 et ceux de 1° ES 3 et 1° ES 4 le 19/3. Le coût élève est de 5€, le lycée prend 3€ à sa charge.

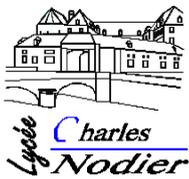
Le projet de sortie au théâtre est adopté à l'unanimité.
(Acte administratif 33-2013-2014)

Voyage en Espagne.

M. le Proviseur indique qu'à ce jour, seulement 39 élèves sont inscrits ce qui implique si l'on maintient la règle des 2/3 que le voyage est annulé. Il manque 11 élèves. Le débat s'engage de nouveau sur la Charte des voyages votée en CA l'an dernier et dont les professeurs qui organisent ce voyage n'avaient pas eu connaissance. Le document n'a pas été affiché et les professeurs travaillent encore avec l'ancien.

M. Péchard souhaite une remise à plat de la charte des voyages car la bonne intention qui a conduit à la voter révèle maintenant des effets pervers qui aboutissent en l'état à une situation compliquée. Un élève déplore que les élèves concernés et motivés par ce voyage ne puissent finalement pas partir et que tout le projet construit par les professeurs doive être abandonné.

M. Creuze pose la question de l'intérêt réel pour ce voyage si au final si peu d'élèves s'inscrivent.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Les parents d'élèves proposent de suspendre temporairement l'application de la règle des 2/3 tant qu'une nouvelle charte n'est pas rédigée et demandent des réunions rapides pour prendre le temps d'en rédiger une autre qui répondrait mieux aux attentes de tous, à l'intérêt des élèves et tendrait vers l'objectif commun de 100% d'élèves participants.(à au moins un voyage au cours de sa scolarité).

M. Longet (professeur) rappelle que le critère d'homogénéité du groupe doit être maintenu sous peine d'avoir des classes morcelées, dans lesquelles il manque quelques élèves lors des voyages. Il pointe également l'importance de définir un bon taux d'encadrement.

M. le Proviseur indique que le code de l'éducation mentionne qu'un élève doit faire au moins un voyage au cours de ses 3 ans de lycée. Il faut trouver des modalités qui restent souples et les voyages doivent être anticipés au maximum afin de récolter l'adhésion des élèves et de renforcer leur implication dans la recherche de solutions pour en faire baisser les coûts. M. le Proviseur ajoute qu'il a la possibilité d'annuler un voyage même après les 2 accords préalables si certaines conditions ne sont pas remplies. il indique que le code de l'éducation stipule que le niveau de ressources des familles ne doit pas être un facteur discriminant.

Le CA décide d'ajouter un point spécial à l'ordre du jour pour voter exceptionnellement le maintien du voyage en Espagne en intégrant la classe de T ES 3.

M. Huault (FCPE) ajoute qu'il faut bien rappeler aux élèves que rien n'est jamais acquis quant à la validation de tels projets.

L'engagement est pris de rédiger une nouvelle charte des voyages.

L'autorisation exceptionnelle du voyage en Espagne est adoptée à l'unanimité.
(Acte administratif 34-2013-2014)

III-Contrats, conventions et marchés.

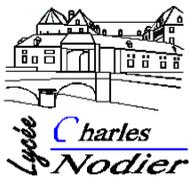
M. le Proviseur présente une série de conventions :

- convention de bassin pour l'UNSS : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 35-2013-2014)**

- concession de logement à titre précaire pour un ouvrier professionnel : le tarif du logement est fixé à 110€ par mois (comme pour les chambres des BTS) : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 36-2013-2014)**

- convention d'internat avec le lycée Duhamel : Mme Couturier indique avoir reçu des plaintes des élèves internes quant aux horaires de réveil et de travail. Certains élèves ont déjà demandé à quitter l'internat. M. le Proviseur indique qu'il va demander une réunion avec les responsables du lycée Duhamel pour éclaircir le problème. **La convention est adoptée à l'unanimité. (Acte administratif 37-2013-2014)**

- convention d'adhésion au GRETA : le fonctionnement des GRETA change et nécessite le vote d'une nouvelle convention : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 38-2013-2014)**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

- convention de partenariat BTS avec le gîte de Villette les Arbois (il s'agit d'un nouveau lieu de stage pour les étudiants) **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 39-2013-2014)**

- convention "une classe, un chercheur", pour les 1° S 6 avec l'université de Franche-Comté sur le thème le géologue, un acteur clé de la planète" : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 40-2013-2014)**

- convention pour le prêt de matériel pour la classe relais qui accueille des élèves en difficultés du Nord Jura : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 41-2013-2014)**

- convention pour les photocopieurs : M. le Proviseur explique que les copieurs du lycée sont en fin de vie, certains ont plus de 10 ans ! Il avait demandé à ce que les contrats soient dénoncés mais cela n'a pas été réalisé à temps et il a fallu annuler la reconduction. La société a accepté d'arrêter les contrats au 31/12/2013 et de passer à une location mensuelle temporaire pour 83€ HT. Le lycée doit passer un appel d'offre pour 3x15 000€ correspondant aux frais de fonctionnement et d'entretien de photocopieurs neufs pour 3 ans.

Les propositions pour annuler les contrats et pour passer les marchés publics afférents sont adoptées à l'unanimité. (Acte administratif 42-2013-2014)

- convention de stage au lycée pour un élève de 3° du collège de l'Arc : **adoptée à l'unanimité (Acte administratif 43 -2013-2014)**

IV- Questions diverses.

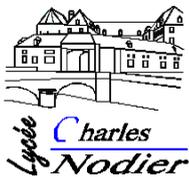
Trois questions ont été posées par les élèves :

1) *Est-il possible d'installer une machine à café au foyer de l'internat ?*

Mme Couturier, CPE, répond que c'est interdit et que de toute façon aucune société ne voudrait le faire pour un si petit volume. Des bouilloires sont à disposition pour réaliser des boissons chaudes.

2) *Serait-il possible d'installer le WIFI sécurisé dans l'internat ?*

M. le Proviseur répond que c'est impossible car cela n'est pas autorisé par la région dans les bâtiments publics et que des problèmes de sécurisation se posent pour l'établissement en cas de piratage. D'autre part, il n'est pas souhaitable que les élèves puissent utiliser le wifi toute la nuit et cela pose des problèmes de surveillance. M. Bergerot indique que la fibre optique a été installée mais que des câblages doivent encore être réalisés. Les élèves internes auront ensuite une salle avec des ordinateurs connectés à disposition.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 8

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/12/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

3) *Les casiers réclamés au dernier CA ont-ils été commandés ?*

La réponse est "non" car la préparation du budget ne le permettait pas mais une subvention de 6500€ pour une armoire sécurisée pourrait être réaffectée à cet usage.

Mme Mazzoleni (agent) demande s'il est prévu d'installer un abri pour les 2 roues. M. le Proviseur indique que c'est à voir avec la région et que la demande peut être faite.

M. Creuze indique que le site du lycée n'est pas à jour en ce qui concerne les fédérations de parents d'élèves. Mme Couturier répond que tout est accessible sur Pronote. M le Proviseur indique que le site du lycée n'est de toute façon plus mis à jour car il va être refait entièrement et intégré dans ENOE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur lève la séance à 21h31

Le Président : Monsieur Frédéric SCHWALM, Proviseur

Le Secrétaire de Séance : Madame Mme MOISAND, parent d'élèves FCPE